

PROCES VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE du 27 mai 2024

Présents : Messieurs N. Rostaing, D. Arrouy, T. Arrouy, JL Ripouil, , B. Corrège.

Mesdames S. Dussenty, P. Poiraud

Excusés : Monsieur J. Hurtado (procuration à Monsieur Rostaing),

Mesdames E. Gomez, F. Boutonnet

Ordre du jour :

1°/ Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 22 avril 2024

2°/ Présentation ADAMA31 par M. Daniel Corrège

3°/ Délibération prime pouvoir d'achat exceptionnelle suite à avis favorable du CST du 30 avril 2024

4°/ Délibération zone d'accélération d'énergies renouvelables

5°/ Décision modificative

6°/ Proposition de vœu pour la défense d'un service de transport ferroviaire fiable entre Toulouse et les gares du Comminges

7°/ Permanences bureau de vote : élections européennes 9 juin 2024

8°/ Questions diverses.

Début de séance à 18h40

Secrétaire de séance : M. Benjamin CORRÈGE, accepté à l'unanimité des membres présents.

1°/ Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 22 avril 2024

→ Adopté à l'unanimité

2°/ Présentation ADAMA31 par M. Daniel Corrège

La présentation est reportée au prochain conseil municipal.

3°/ Délibération prime pouvoir d'achat exceptionnelle suite à avis favorable du CST du 30 avril 2024

Lors du conseil du 4 mars 2024, le conseil a fait la proposition suivante : Madame Laffage a droit à une prime dans la tranche de 600 euros répartis au prorata des trois communes qui l'emploient. Cela correspond, pour la commune de Mauran, au 2/5^{ème} de cette somme, soit 240 euros.

Madame Valérie Laffage a envoyé cette proposition au CDG. Celui-ci a donné son accord.

→ La proposition est entérinée et acceptée à l'unanimité,

4°/ Délibération zone d'accélération d'énergies renouvelables

Monsieur le Maire rappelle la proposition faite lors du conseil du 4 mars 2024 : sur toutes les zones avec habitations, peuvent être installés des panneaux photovoltaïques et des panneaux solaires en toiture.

Une enquête publique a été faite. Monsieur le Maire indique que personne n'est venu et n'a demandé de renseignement complémentaire. Monsieur Corrège remarque que la publication n'était pas très claire pour des personnes non informées, ce qui peut expliquer l'absence d'intérêt et de retour des habitants.

Monsieur le Maire explique que la commune est hors délais pour donner la carte des emplacements définis par le conseil, néanmoins les informations vont tout de même être envoyées.

→ Accepté à l'unanimité

5°/ Décision modificative dans l'achat du terrain d'Eric Dinnat pour un euro symbolique

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit d'une modification portant sur les lignes comptables :

- D'une part, augmenter les dépenses d'investissement au 2111 chapitre 041 pour 400 euros
- D'autre part, augmenter les recettes d'investissement au 1328 chapitre 041 pour 400 euros.

➔ Accepté à l'unanimité

6°/ Proposition de vœu pour la défense d'un service de transport ferroviaire fiable entre Toulouse et les gares du Comminges

Monsieur le Maire présente et lit la lettre envoyée par Monsieur le Député Joël Aviragnet concernant les dysfonctionnements récurrents du réseau ferroviaire desservant le secteur.

Monsieur le Député y dénonce, entre autres, les retards et annulations fréquents qui pénalisent, notamment sur le plan professionnel, les divers usagers.

Monsieur le Député, par ce courrier, demande le soutien des communes desservies par le réseau ferroviaire, afin d'interpeller le Sous-Préfet et lui demander d'organiser une table ronde réunissant les différents partenaires concernés. L'objectif de cette réunion est de faire en sorte d'améliorer les services de transport ferroviaire desservant notre secteur.

Monsieur le Maire propose donc au conseil de soutenir la proposition de Monsieur le Député et demande s'il souhaite s'inscrire dans cette démarche

➔ Accepté à l'unanimité.

7°/ Permanences bureau de vote : élections européennes 9 juin 2024

Monsieur le Maire rappelle que les élections européennes auront lieu le 9 juin et qu'il faut donc organiser les permanences de la journée.

7h30 Ouverture du bureau en présence du président (Monsieur le Maire), du secrétaire et de 2 assesseurs (Thierry Arrouy et Priscilla Poiraud)

Horaires des permanences :

8h Sylvie Dussenty - Priscilla Poiraud

10h : Benjamin Corrège - Nicolas Rostaing

12h : Thierry Arrouy - Jean-Louis Ripouil

14h : Edith Gomez -

16h : Dominique Arrouy – Fabienne Boutonnet

8°/ Questions diverses.

- Vente de concessions au cimetière :

Monsieur le Maire indique que, suite au dernier conseil municipal, une demande à l'ATD a été faite pour savoir quoi faire vis-à-vis des ventes déjà effectuées (en attente de la réponse).

Une demande de devis brute a été faite, pour vider les 62 tombes, à l'entreprise L'Olivier. Le devis s'élève à 48 000 euros et comprend le démontage et l'évacuation des monuments funéraires, la réduction des corps (25 000 euros), les reliquaires de 80 cm en pin (mais problème de dimension pour rentrer dans l'ossuaire). D'autres demandes ont été faites auprès des entreprises Elabor et Médous : en attente de réponse. Madame Dussenty propose de faire une demande à l'entreprise Raffin à Montesquieu.

Monsieur le Maire indique, qu'après s'être renseigné auprès du département, ces travaux sont subventionnables. Une demande sera donc faite pour obtenir des subventions lors d'un prochain conseil.

Les échanges menés par le conseil amènent les réflexions suivantes :

- Nécessité de lire le règlement du cimetière ce qui permettrait d'avoir certaines réponses à nos questions.
 - Question concernant le terrain commun : limité à 5 ans (il semble ne pas y en avoir)
 - Regarder les règles du colombarium.
 - Pour ne pas dénaturer le cimetière, faut-il obligatoirement sortir les monuments ? Peut-on juste les vider ? Peut-on vendre une concession avec le monument ?
 - La question se pose de faire le vidage des tombes par lot. Des réajustements ou des fusions devront être effectués pour avoir des concessions de 3 mètres sur 2 mètres.
 - Les subventions peuvent-elles être demandées plusieurs fois ?
 - Faire une étude avec l'ATD permettra de se positionner sur les besoins de la commune afin de faire, ensuite, les demandes adaptées aux professionnels.
-
- Les portails de la salle des fêtes doivent bientôt être posés mais toujours pas de date précise.
 - L'inauguration de la salle des associations aura lieu le 15 juin. Une plaque va être apposée sur la façade dévoilant le nom donné à la salle.

Fin de séance à 19h46

Le secrétaire de séance, Benjamin CORRÈGE.